

# PAROLE D'UN JURISTE UNIVERSITAIRE

> Olivier Beaud

## Représenter le droit

**L**e fait de siéger dans le conseil scientifique du dispositif CollEx-Persée dans le domaine SHS est une conséquence de l'intérêt que j'ai toujours éprouvé pour la question des bibliothèques universitaire et de la documentation. C'est une question que je trouve trop négligée par la plupart de mes collègues juristes et c'est la raison pour laquelle j'ai accepté de participer à ce Conseil afin d'y représenter le droit.

Mais la participation à ce collège m'a permis de découvrir d'autres secteurs et d'apprécier le dynamisme de beaucoup d'équipes qui veulent « numériser » leurs collections ou leurs richesses patrimoniales (pas seulement des écrits, mais aussi des photos et d'autres multiple supports). Cela me donne l'occasion, à titre personnel, de prendre connaissance de fonds documentaires importants (je songe au fonds Ricœur), et aussi d'initiatives dans mon domaine. Ainsi ai-je pu apprécier l'initiative consistant à numériser progressivement ce fonds gigantesque et passionnant que constituent les cours de la faculté de droit de Paris que tout chercheur un peu

pointu devrait connaître. En siégeant dans un tel Conseil, on perçoit l'intérêt de la numérisation qui vient compléter l'accès à la documentation et la rendre plus facile, comme on le sait.



J'ajoute que c'est aussi fort agréable de travailler avec des universitaires ou chercheurs d'autres disciplines, ainsi qu'avec les bibliothécaires et documentalistes dont l'aide précieuse facilite beaucoup notre travail. Il est très agréable de voir que, dans l'ensemble, un consensus se fait facilement entre nous, d'un côté les membres du CS, et de l'autre, l'équipe de

CollEx-Persée, sur l'opportunité, ou non, de soutenir telle ou telle demande de financement ou bien de recommander telle ou telle modification pour rendre éligible, plus tard, une première candidature.

Bref, une expérience fort enrichissante.

**Olivier Beaud**  
Directeur adjoint  
de l'institut Michel Villey  
Université Paris II Panthéon-Assas

